

**FRONTIÈRES.
ETUDE SUR
L'HISTORIOGRAPHIE NIÇOISE
DU XIX^e SIÈCLE**

Thierry COUZIN

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

La question ne date pas d'hier : la fête révolutionnaire fut-elle une manière d'affirmer l'histoire ou de mieux la fuir ?¹. Marie-Joseph Chénier a composé trois textes susceptibles d'être chantés lors de la célébration de la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 : *L'Hymne pour la fête de la Fédération* en 1790, *Le Chant du départ* en 1794, un *Recueil de chants philosophiques, civiques et moraux, à l'usage des Fêtes nationales et Décadaires* en l'an VII². Lors de la célébration du centenaire de la réunion de Nice à la France la revue *Nice-Historique* a apporté une importante contribution au problème de l'insertion du pays dans un espace national. Il fut d'abord question de donner une réponse française à la question qui en 1860 avait donné lieu à de vastes tractations entre Napoléon III et Cavour et les inévitables Anglais. On en vint même à imaginer de transformer la région en une sorte de zone franche sous mandat international comme la principauté de Monaco³. En quelque sorte le pays niçois devint un irréductible réduit et là se trouve le point de référence originel qui préside à toute l'historiographie niçoise contemporaine.

L'histoire du comté de Nice au XIXe siècle a fait l'objet de nombreuses publications depuis une trentaine d'années. Toutes n'eurent pas la même ambition pour Nice. En filigrane pourtant on trouve toujours la question des loyalismes de la petite patrie entre la France et l'Italie et cela certes depuis 1792 et pour le moins jusqu'en 1870. Ne parlons pas de progrès entre la première grande synthèse sur la question et la seconde assez récente mais d'un changement de perspective. Ce qui n'est pas propre à l'histoire du pays niçois c'est le fait que l'Histoire a progressivement rétréci ses ambitions. Fernand Braudel a constaté à ce propos que le long répit entre les nations d'Europe de 1870 à 1914 ne fut pas propice à stimuler les ambitions de la discipline⁴. Sans aucun doute faut-il se féliciter de la paix qui bon an mal an s'est frayée un chemin sous la forme de la Communauté européenne. Mais depuis le traité de Rome en 1957 son noyau s'est tellement élargi que les historiens se posent désormais les problèmes d'appartenances des populations à telle ou telle entité. Dans le cas niçois tout naturellement depuis le milieu du XIXe siècle c'est l'idée que la fragmentation et controverses venaient de sa place frontalière entre la France et l'Italie⁵. Il fut pourtant un temps où l'historiographie niçoise s'immergea dans le cadre méditerranéen plus vaste de frontière entre l'Orient et l'Occident⁶.

De façon liminaire la période de la Restauration sarde a d'abord été désigné sous le signe d'un double enclavement, celui du comté de Nice par rapport aux autres provinces du royaume, et, à l'intérieur de la province de Nice, des communautés les unes par rapport aux autres et de la ville elle-même⁷. Nous pouvons ajouter le Comté par rapport à la Provence orientale dans laquelle comme ailleurs en France Louis VIII s'efforça de reconstituer le cérémonial royal lien par excellence avec les ancêtres du Bourbon sous l'égide du drapeau blanc et de la fleur de Lys. En cette dernière décennie ce sont les politiques de la ville et de l'aménagement du territoire qui ont inspiré l'étude de l'essor urbain et particulièrement de sa frange littorale préférant parler de l'immobilisme du haut pays comme un ensemble frappé par un exode rural considéré comme plus que séculaire non sans distinguer la quiétude de la vie

¹ Mona Ozouf, « La fête révolutionnaire sous la Révolution française », dans *Faire de l'histoire. III Nouveaux objets*, Jacques Le Goff, Pierre Nora (dir.), Paris, 1974, pp. 342-370.

² Hans Ulrich Gumbrecht, « Chants révolutionnaires, maîtrise de l'avenir et niveau du sens collectif », dans *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1983, 2, pp. 235-236.

³ Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France vue à travers la correspondance du Ministère français des Affaires étrangères », dans *Nice-Historique*, 1960, numéro spécial, pp. 91-140.

⁴ Fernand Braudel, « Position de l'histoire en 1950 », dans *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969, pp. 17-38.

⁵ *Nouvelle histoire de Nice*, Alain Ruggiero (dir.), Toulouse, 2006, pp. 13-16.

⁶ *Histoire de Nice et du pays niçois*, Maurice Bordes (dir.), Toulouse, 1976, pp. 5-7.

⁷ Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos (1814-1860) », dans *Histoire de Nice et du pays niçois*, op. cit., p. 247.

urbaine du foyer d'agitation propre à sa situation frontalière vue de Turin⁸. En somme le regard des confins modifie la donne et dans un cas limite celui-ci a pu même acquérir une dimension mondiale.

Embarqué dès l'âge de quinze ans au port de Nice Giuseppe Garibaldi adhéra en 1833 à la *Giovine Italia* de Giuseppe Mazzini. A ce titre il participa à la conspiration engagée en 1834 en Savoie et à Gênes. Après son échec c'est du grand port ligure qu'il s'enfuit et gagna Marseille où il apprit sa condamnation à mort par contumace par les autorités piémontaises et s'exila alors en Amérique latine où il rejoignit d'autres proscrits italiens. Il revint au pays après s'être distingué pour son activisme républicain à la faveur des événements qui agitaient le royaume de Sardaigne en avril 1848 où il s'engagea avec ses compagnons sous la bannière des Savoie⁹.

Ce pays demeurant frontalier après l'annexion de 1860 à la France c'est de Paris cette fois qu'on y regarda avec méfiance. A la fin du XIXe siècle la présence d'anarchistes italiens en exil à Nice dont les rapports de police ne réussirent jamais à prouver leur participation au terrorisme alors qu'un climat de peur prévalait alors dans l'opinion depuis l'assassinat de François Sadi Carnot à Paris par un turinois en 1894¹⁰. Le fondateur de la revue *Nice-Historique* en 1898 puis de *L'Academia Nissarda* en 1904, Henri Sappia lui même, fut un conspirateur républicain contre le régime bonapartiste, condamné le 12 août 1870 à 15 ans de détention en pleine guerre contre la Prusse¹¹ il ne purgera pas sa peine grâce à la chute du Second Empire. Son retour à Nice le mit dans une situation difficile dans un milieu ambiant où régnait la plus grande confusion avec la nomination de Giuseppe Garibaldi à la tête de l'armée des Vosges par Léon Gambetta le 14 octobre 1870 puis son élection comme député à l'Assemblée nationale française réunie à Bordeaux le 3 février 1871 tandis que demeurait actif le Comité de Florence qui réclamait la séparation avec la France. Il s'exile alors à Londres où il fait publier son premier ouvrage *Nizza contemporanea* avant de revenir en France pour participer à la Commune il retourne en Angleterre lors de la répression de l'insurrection et passe alors plus de trois ans à la bibliothèque du *British Museum* et s'installa enfin à Nice à la fin des années 1880 où il se consacra inlassablement à exhumer des archives de quoi rédiger un véritable panthéon des grandes figures de l'histoire de Nice jusqu'à son décès en 1906¹².

A Rome même sous Léon XII il y eut un effort de réappropriation intellectuelle et spirituelle de la longue durée de l'orthodoxie telle qu'elle avait définie par le concile de Trente. A l'aube de l'année sainte 1825 le théatin Gioacchino Ventura s'enthousiasmait écrivant que Rome était la ville à laquelle nul n'est étranger, patrie commune à tous dans laquelle tous trouvent asile, protection et soutien sous le sceptre pacifique du Père commun. Plus tard malgré l'encyclique de Grégoire XVI du 15 août 1832 qui dénonçait la liberté de la presse et accentua la censure sur les livres et le contrôle de l'édition les prescriptions de l'*Index* n'empêchèrent pas la circulation des ouvrages, la présence de nombreux européens à Rome, la fréquentation des musées et surtout le maintien de l'ouverture des bibliothèques vaticanes qui palliait à la fermeture des archives¹³. La tradition alors se posait comme le vrai réceptacle de la modernité.

⁸ Olivier Vernier, « La Restauration sarde (1814-1848) », dans *Nouvelle histoire de Nice*, op. cit., pp. 155-169.

⁹ Hubert Heyries, *Garibaldi. Héros d'une Europe en quête d'identité*, Nice, 2007, pp. 65-74.

¹⁰ Yvan Gastaud, « L'italien anarchiste à Nice dans les rapports de police à la fin du XIXème siècle : la figure introuvable du terroriste », dans *Recherches Régionales*, 2007, 187, pp. 10-14.

¹¹ Olivier Vernier, « Henri Sappia : l'inventeur du « Nice-Historique », du conspirateur au patriote niçois. « Notes d'un passant », dans *Nice-Historique*, 1998, 1-2, p. 13.

¹² Karine Lambert, « Entre France et Italie : la quête identitaire d'Henri Sappia (1898-1901) », dans *Etudes Corses*, 2002, 55, pp. 171-184.

¹³ Philippe Boutry, « Papauté et culture. Magistère, orthodoxie, tradition », dans *Revue d'Histoire du XIX siècle*, 2004, 28, p. 33 et 41-42.

Dans la France de la Restauration c'est au niveau des mairies que se discuta le sort de la communauté originelle porté par les partisans du retour et alors que l'institution préfectorale avait été maintenue ce sont des provinces que le manque d'enthousiasme des populations monta à Paris et poussa à la dissolution la Chambre des députés dès 1818¹⁴. Sous Charles X la fête demeura un rituel dans lequel le souverain ou ses emblèmes était suivi par les représentants de l'Eglise puis des grands corps de la justice et de l'armée. C'est le retour des *Trois couleurs* lors des journées parisiennes des 26, 27 et 28 juillet 1830 qui cette fois emportèrent les campagnes au moment même où Charles X se préparait à fêter la prise d'Alger le 5 février 1830. Signe d'une contestation nouvelle contre Louis-Philippe, à partir de 1835 les textes réglementant les fêtes et spectacles, les écrits comme les cris autorisés lors des célébrations, la proclamation en somme des valeurs libérales afin de ne pas déliter le régime. Désormais c'était la nation, la chose publique, les Français, s'adressant de préférence au maire et à la commune, et le souvenir était ravivé par les mots de constitution et institutions qui obligeaient tant les citoyens que le monarque lui-même par serment¹⁵.

La volonté de faire du village le soubassement de la vie publique sur lequel se construit l'opinion fut plus que louable¹⁶ et précéda de loin l'invention non seulement culturelle mais institutionnelle du Niçois comme pays dans le sens d'agglomérations villageoises¹⁷. En réalité les fêtes paysannes en rétablissant les rythmes de la communauté servent de repère aussi bien à ceux qui font la navette qu'aux émigrés de retour au pays. Si l'appartenance locale est aujourd'hui valorisée le développement des organismes européens a cependant renforcé au détriment de la patrie nationale la petite patrie natale. Modernité et globalité renforcent ainsi l'identité de la tradition communautaire¹⁸. Celle-ci elle même a une histoire.

A l'agrégat sans cohésion qui résultait autant de données physiques opposant le littoral et haut pays, de la superposition de circonscriptions administratives et religieuses, et d'une diversité linguistique d'autres ont mis plus particulièrement en relief en étudiant ses parlers nissart, mentounasc, gavot et provençal c'est dans la durée que s'est définie son identité¹⁹. L'appartenance à la Maison de Savoie depuis 1388 a d'une certaine manière internationalisée la question. L'historiographie piémontaise a ainsi fait son entrée dans le débat particulièrement du point de vue de l'histoire du droit comparé soit une réflexion sur la forme de l'insertion de la coutume dans un ensemble de normes qui témoigna de la façon dont peu à peu la centralisation s'imposa en aménageant les autonomies²⁰. C'est pourquoi l'identité demeura paradoxale dans la mesure où la frontière culturelle qui fondait sa revendication résida dans le rapport entre la continuité du temps long et la fragmentation de

¹⁴ Rudolf von Thadden, *La centralisation contestée. L'administration napoléonienne enjeu de la politique de la Restauration*, Arles, 1989, pp. 127-152.

¹⁵ Rémi Dalisson, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France 1815-1870*, Paris, 2004, pp. 17-73.

¹⁶ José Gentil Da Silva, « Le village dans la perspective d'une histoire comparative », dans *Le village en Provence*, Colloque, Mouans Sartoux, 1985, pp. 233-239.

¹⁷ Michelle Ducerisier, « La parole et la fête. Maintien et reconstruction d'une identité agraire menacée », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 139-146.

¹⁸ Gian-Luigi Bravo, « La fête réinventée », dans *Le Comté de Nice. De la Savoie à l'Europe. Identité, mémoire et devenir*, Colloque, Nice, 2006, pp. 175-177.

¹⁹ Ralph Schor, « Hervé Barelli et Roger Rocca. Histoire de l'identité niçoise », Editions Serre, Nice, 1995, 159 pages. Bibliographie », dans *Nice-Historique*, 1996, 1, p. 64.

²⁰ Isidoro Soffietti, « Les sources du droit : problèmes. La législation de la Maison de Savoie et Nice », dans *1388. La dédition de Nice*, Colloque, Paris, 1990, pp. 415-423.

son espace²¹. La forme d'érudition du dictionnaire s'inscrit incontestablement dans cette dynamique²².

La quête d'identité ne peut cependant pas oublier les réalités économiques qui servirent de détonateur au tout premier *Risorgimento*. Lors des crises de subsistances de 1837, 1840 et 1846-47 qui précédèrent la révolution de 1848 correspondirent des phases de croissance de la législation comme si l'Etat piémontais palliait les soubresauts du marché par la réglementation²³. Si il est certain que cette contrainte toucha alors toute l'Europe elle ne suffit cependant pas à expliquer pourquoi ci et là il y eut des différences majeures²⁴. En 1847 les tensions dans la mouvance catholique s'exacerbèrent il est vrai aussi liée à l'incertitude d'un avenir dont on entrevoyait le dessein. En Suisse la volonté de révision du pacte fédéral de 1815 pris corps au début des années 1830 pour former la revendication d'un Etat fédératif aboutie en 1845 à la création du *Sonderbund* c'est-à-dire la ligue des sept cantons catholiques et provoque des hostilités en novembre 1847 dont l'issue quoique défavorable conduisit à modifier la constitution helvétique en 1848²⁵. A Nice les libéraux organisent un grand banquet le 11 novembre 1847 auquel souscrivirent 363 personnalités pour soutenir les réformes de Charles-Albert notamment sur la libéralisation de la presse qui culminèrent avec l'édit du 27 novembre 1847 sur l'administration provinciale et communale du royaume de Sardaigne²⁶.

Ville moyenne assise sur son privilège de chef-lieu on a souligné que si il y eut cependant un effort d'industrialisation à Nice dans les secteurs de la savonnerie, de la soie et du tabac, il a fallu attendre l'économie de substitution liée au tourisme pour parler d'un développement proprement dit qui précéda l'essor urbain²⁷. Ces deux points ont été discuté plus récemment D'une part on a exposé de façon convaincante que le plan régulateur de la ville avait en quelque sorte anticipé sur la villégiature et à ce titre il a été mis en exergue la part importante tenue par l'immigration féminine qui trouvait à s'employer dans la domesticité²⁸. D'autre par on a pu brosser un tableau sombre de la période de la Restauration en soutenant qu'à cette époque les Niçois n'avaient pas plus de penchant pour la France que pour l'Angleterre ou la Russie. La colonie anglaise devenait de plus en plus nombreuse, la Russie louait la rade de Villefranche pour abriter sa flotte de guerre de la Méditerranée, si bien que les roubles et les sterling étaient plus abondant à Nice que le franc germinal. La structure sociale était alors figée : campagnes comparables à celles d'autres milieux méditerranéens, autoconsommation et culture de pays sec, absence d'une classe bourgeoise au profit du maintien d'un patriciat urbain et une faible ouverture sur les marchés étrangers sinon par l'intermédiaire du commerce de l'huile et des agrumes²⁹. Enfin, quant au fait que l'industrialisation fut réalisée ailleurs au détriment du pays niçois on a pu remarquer que sous le règne de Charles-Albert la tentative d'un développement autocentré par la centralisation des moyens de crédit a d'abord touché la Savoie avant la création des banques d'Etat à Gênes puis à Turin. L'accumulation du capital dans sa phase initiale servit essentiellement au

²¹ Jean-Baptiste Pisano, « De l'espace au territoire. Le comté de Nice entre altérité et identité », dans *Histoire des Alpes*, 2001, 6, p. 82.

²² Denis Andreis, « Dictionnaire historique et biographique du Comté de Nice, sous la direction de Ralph Schor, Nice, Serre, 2002, 416 pages. Bibliographie », dans *Nice-Historique*, 2003, 1, pp. 50-51.

²³ Thierry Couzin, *Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert*, Zürich, 2001, pp. 61-62.

²⁴ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. II. Disettes et révolutions 1740-1860*, Paris, 2006, pp. 357-368.

²⁵ Sylvain Milbach, « Les catholiques libéraux en révolution avant l'heure. Fin 1847 : Suisse-Italie-France », dans *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 2004, 28, pp. 61-62.

²⁶ Hervé Barelli, « Les premières élections législatives dans la province de Nice 1848-1850 », dans *Nice-Historique*, 1997, 1, pp. 15-16.

²⁷ Paul Gonnet, op. cit., pp. 247-303.

²⁸ Olivier Vernier, op. cit., pp. 167-169.

²⁹ Paul Castela, *De Nikaia à Acropolis, la mutation de Nice*, Nice, 1988, pp. 115-135.

développement du réseau des chemins de fer dont les lignes menaient à Lugano et Milan. Il est possible d'interpréter la ténacité de la dynastie à demeurer attentive à son emplacement au croisement des espaces méditerranéens et continentaux comme un essai de solution originale rétive aussi bien aux sollicitations mondiales de la division internationale du travail qu'à la montée des Etats nationaux du moins jusqu'à sa décisive orientation italienne en 1848 et 1849³⁰.

L'histoire de l'historiographie niçoise est également féconde. En classant ses chroniqueurs d'après le nombre d'articles qui leurs furent consacrées dans la revue *Nice-Historique* il a pu distinguer une première période d'intense production jusqu'en 1914 où furent régulièrement commentés par le comité de rédaction de la revue Eugène Caïs de Pierlas, Paul Giraudi, Honoré Pastorelli et l'abbé Bonifacy. La seconde période s'ouvrit après 1955 au cours de laquelle c'est essentiellement l'abbé Bonifacy qui bénéficia d'une attention particulière en raison de la possibilité d'exploiter statistiquement ses notes par l'historiographie du XIXe siècle. Seul l'auteur de *Nicea Civitas* l'abbé Pierre Gioffredo demeura étudié durant tout le siècle écoulé³¹. On a pu voir dans des travaux consacrés à l'historicité des concepts médiévaux la poursuite de cette pratique historiographique qui porte en elle-même sa propre critique. Ainsi à propos de l'importance pour la mouvance francophile de l'année 1388. L'écrivain du XVIIe siècle Pierre Gioffredo bénéficia d'une édition niçoise en 1854 où il évoquait le *patto deditizio* tandis que l'expression fut employée pour la première fois comme substantif par le même Pierre Gioffredo dans l'édition niçoise de sa *Storia delle Alpi Marittime* de 1848 dans laquelle il parla de *patti e convenzioni giurate dal conte e dal cittadini*³². C'est cette approche philologique qui dans le contexte de l'époque influa décisivement sur les catégories de pensée du courant libéral³³. Rest que dans notre XIXe siècle le mémorialiste se distinguait mal de l'historien par la difficulté de conter le contemporain. Le temps de l'histoire était donc celui d'un horizon d'attente partagé chacun s'employant à faire valoir son énonciation par rapport à lui³⁴. Il a pu arriver que cette tension entre l'immédiateté du discours et la pertinence d'un dispositif rhétorique se retrouva dans une seule et même personne. Ce fut ainsi le cas du niçois Auguste Carlone en 1848 et jusqu'au-delà de l'annexion à la France³⁵. Si on a pu opposer le nissardisme au Midi rouge³⁶ un changement de perspective attentif aux actuels ferments régionaux, des assemblages comme les Communautés d'agglomérations pour les villes, ou les Communautés de vallées³⁷, comme aux sollicitations lointaines du Sud, qui en tant projet ne prit une consistance une historique qu'au XIXe siècle³⁸, mais participe désormais à tous les efforts des tenants d'un

³⁰ Thierry Couzin, « Un projet d'industrialisation. La centralisation bancaire dans le royaume de Sardaigne de Charles-Albert à Victor-Emmanuel II (1843-1849) », dans *Mediterranea. Ricerche storiche*, 2008, 14, pp. 591-612.

³¹ Henri Costamagna, « Historiens et chroniqueurs niçois vus par *Nice Historique* XVIe-XIXe siècles », dans *Nice-Historique*, 1998, 1-2, pp. 67-74.

³² Laurent Ripart, « La dédition de Nice à la maison de Savoie. Analyse critique d'un concept historiographique », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2001, 62.

³³ Thierry Couzin, « Contribution piémontaise à la genèse de l'Etat italien. L'historicité de la « Raccolta per ordine di materie delle leggi » (1818-1868) », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 2008, I, pp. 119-120.

³⁴ Damien Zanone, « Temps des historiens, temps des mémorialistes : complémentarité et rivalité », dans *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 2002, 25, pp. 153-154.

³⁵ Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone : de l'engagement politique à la réflexion historique sur le comté de Nice », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, pp. 35-39.

³⁶ Yves Rinaudo, « Un équilibre méditerranéen : le pouvoir local entre l'Etat et le territoire », dans *Etudes Rurales*, 1986, 101-102, pp. 203-217.

³⁷ Jean-Yves Ottavi, André Dagorne, *Gestion territoriale intégrée et développement durable des Alpes-Maritimes. Création et utilisation d'une base de données géographiques*, Nice, 2005, 62 p.

³⁸ Philippe Martel, « Les historiens du début du XIXe siècle et le Moyen Age occitan : Midi éclairé, Midi martyr ou Midi pittoresque », dans *Romantisme*, 1982, 35, pp. 49-61.

Midi méditerranéen a essayer d'arrimer plus solidement ce petit pays au projet du « Grand Sud » de la Catalogne à la Ligurie³⁹.

A la pointe occidentale de l'Eurasie « l'isthme français »⁴⁰ constitua déjà un Etat précocement national dans lequel le tracé des frontières à la fois rapprochait et séparait les peuples sis sur ses limites. Il est ainsi remarquable qu'il fallut attendre les années quatre-vingt du XVIIIe pour que le terme « frontalier » entre dans la langue française et donne une sorte de « statut » tardif témoignant d'une volonté d'apaisement⁴¹ pour ces populations dont la réputation turbulente était un lointain héritage des peuples *foederati* parmi lesquels les Francs s'étaient déjà infiltrés à l'intérieur de la Gaule lors de la désintégration de l'Empire Romain⁴². Au fond l'identité niçoise comme du reste celle de l'Europe et de la Méditerranée est si plurielle que ni la civilisation européenne ni le christianisme ne parviennent de nos jours à circonscrire. L'histoire humaine de la mer intérieure est ainsi aux antipodes des positions drastiques et stériles de Georges Bush qui fit des Etats-Unis après l'attentat du 11 septembre 2001 le héraut du Bien dans une croisade contre le Mal⁴³. La Grande nation eut pour impulsion initiale de libérer les « terres esclaves » si bien qu'à Nice ce sont les troupes placés sous le commandement du général Danselme qui fin septembre 1792 inaugurèrent la temporalité nouvelle qui du règne millénaire de la grâce des élus de l'aristocratie surgit pour ainsi dire noblement de l'événement le peuple tout entier⁴⁴.

³⁹ Roger Brunet, *Géographie universelle*, Paris, 1990.

⁴⁰ Fernand Braudel, *L'identité de la France. Vol. I. : Espace et histoire*, Paris, 1986, pp. 239-271.

⁴¹ André Burguière, Jacques Revel (dir.), *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, 2000, pp. 70-89.

⁴² Patrick J. Geary, *Naissance de la France. Le monde mérovingien*, Paris, 1989, pp. 28-55.

⁴³ Rossella Cancila, « Il Mediterraneo. Storia di una complessità », dans *Mediterranea Ricerche Storiche*, 2008, 13, pp. 246-250.

⁴⁴ Thierry Couzin, « L'invention du politique par la Grande nation. Une expression juridique de la rencontre avec les pays proches de la France révolutionnaire. Le cas du royaume de Sardaigne et de ses contrées limitrophes (1792-1849) », dans *Recherches Régionales*, 2008, 192, p. 27.

